

## L'AUTORÉCUPÉRATION EST POSSIBLE

### UN PEU D'HISTOIRE

La proposition d'autorécupération du patrimoine public abandonné pour le logement vient des mouvements de lutte pour l'habitat menés en Europe du Nord (Pays-Bas, Angleterre, Allemagne) dans les années 70.

En Italie, les premiers à la pratiquer furent les Bolognais, quand ils créèrent la coopérative « Chi non occupa preoccupa ». En 1982, ils remportent le premier concours public de logements à autorestructurer dans le centre historique de la ville, pendant qu'au même moment naissent des coopératives similaires à Rome, Padoue, Livourne, Pistoia et Florence ; ces deux dernières villes ayant également remporté des concours publics.

Dans les années 80, grâce à l'« Unione Inquilini » (Union des locataires), quelques immeubles appartenant aux Caltagirone (partis se réfugier à l'étranger après un crack financier) sont autorécupérés, mais la Commune n'accepte pas la proposition et restitue les édifices à leurs propriétaires.

En 1989, toujours grâce à l'Unione Inquilini de Rome, la coopérative « Vivere 2000 » occupe à Trastevere un couvent abandonné, propriété de la commune, le restructure et organise ensuite avec des centaines de sans-logis des occupations de dizaines d'immeubles dans le centre historique de la ville (à Borgo Pio, Trastevere, Via del Governo Vecchio, Trionfale, Via dei Prefetti, Via dei Serpenti, Via dei Delfini), édifices qui sont cependant régulièrement vidés de leurs occupants.

En 1996 l'immeuble de la Via Tommaso D'Aquino 11, appartenant à la Région du Latium, est occupé par des groupes de jeunes ; parallèlement, l'adjoint à l'urbanisme S. Bonadonna fait approuver en 1998, à l'unanimité, par la Région du Latium, la première Loi Régionale pour l'Autorécupération du Patrimoine Public par l'intermédiaire de coopératives de sans-logis.

Depuis 2000, de nombreuses autres expériences d'occupations et autorestructurations sont développées par tous les organismes de lutte pour le logement, tant au niveau romain (ACTION et coordination urbaine de lutte pour le logement) que national.

Un recensement réel, tant du patrimoine public qui pourrait être utilisé pour l'autorécupération à but de logement que des coopératives pour l'autorécupération et des villes qui ont effectué des autorécupérations, n'a jamais été fait.

Il faudrait que toutes les régions approuvent une loi pour l'autorécupération, dans le modèle de celle adoptée par la région du Latium.

Le 29 décembre 1995 les députés De Angelis, Lanti, Pistone, Saia, nardini, Boghetto et Cocci ont proposé la loi nationale « Normes pour la récupération à usage de logement du patrimoine immobilier dégradé de propriété publique et privée notamment à travers la formation de coopératives d'autorécupération composées de personnes sans logis et expulsées ».

Quand le Centre Gauche en proposera-t-il une analogue et améliorée ?

### **FICHE TECHNIQUE DES AUTORÉCUPÉRATIONS À ROME POURSUIVIES PAR L'ADJOINT AUX POLITIQUES POUR LES BANLIEUES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DES COMMUNES DE ROME**

L'intervention de l'adjoint se développe sur deux plans.

Le premier est légal et lié à l'accord de programme signé avec le Ministère des Infrastructures et la Région du Latium pour l'urgence du logement, avec un financement public d'environ 3 150 000 euros face à un financement des coopératives qui avoisine 1 500 000 euros pour un total de 97 logements.

Dans une telle phase, en cours d'adjudication, des interventions sont menées dans les écoles occupées suivantes :

École Via Marica V<sup>ème</sup> commune

École Via dei Lauri VII<sup>ème</sup> commune

École Via F. Degrenet XII<sup>ème</sup> commune

École Via Grotta Perfetta XI<sup>ème</sup> commune

École Via Saredo X<sup>ème</sup> commune

École Via Colomberti IV<sup>ème</sup> commune

Le second plan est celui réalisé avec les seuls fonds du Budget Communal avec un investissement public d'environ 2 000 000 euros, le financement des coopératives étant de l'ordre de 1 000 000 d'euros pour un total de 66 logements et se rapporte aux les édifices suivants :

Ex-couvent P.zza Sonnino I<sup>ère</sup> commune  
École Via delle Alzavole n°23 VIII<sup>ème</sup> commune  
École Largo Monte Sangiusto n° 14 IV<sup>ème</sup> commune

Ci-dessous les interventions en cours qui seront réalisées avec les financements provenant de l'accord de programme signé avec le Ministère des Infrastructures et la Région du Latium ratifié après délibération du Conseil Communal n° 103 du 18/10/2001.

### **École de la Via dei Lauri**

Le projet définitif prévoit la réalisation de 23 logements et d'espaces collectifs à transformer en garages ou salles de réunion. Les résidents susceptibles de profiter de la récupération sont environ 65.

### **École de la Via Filippo De Grenet**

Le projet définitif prévoit la réalisation de 8 logements pour un total de 26 habitants à loger ; il est en outre prévu un espace social commun.

### **École de la Via Grotta Perfetta**

Le projet définitif prévoit la réalisation de 18 logements pour un total de 50 habitants à loger ; il est prévu en outre un espace social commun.

### **École de la Via Saredo**

Le projet définitif prévoit la réalisation de 11 logements pour un total de 35 résidents ; il est prévu en outre un espace commun.

### **École de la Via Marica**

Le projet définitif prévoit la réalisation de 27 logements pour un total de 84 résidents; il est en outre prévu un espace commun et d'une crèche.

### **École de la Via Colomberti**

Le projet définitif prévoit la réalisation de 10 logements pour un total de 23 habitants ; il est en outre prévu un espace commun central.

### **Édifices en cours de réalisation financés par le budget communal.**

#### **Piazza Sonnino ex-couvent S.Agata**

L'édifice a longtemps été partie intégrante du couvent de S.Agata. La partie résidentielle a été restructurée plusieurs fois au cours des derniers siècles. Durant les années 30 et 40, l'ex-couvent a abrité un orphelinat puis, dans les années 50 et 60, il fut utilisé comme logement. Le bâtiment est ensuite resté à l'abandon durant toutes les années 70 et 80.

Le programme prévoit la récupération de 11 logements de tailles variées.

L'édifice, occupé il y a 18 ans par la coopérative "Vivere 2000", a été partiellement restructuré durant cette période par les partenaires de la coopérative.

Le centre culturel « Il Cantiere » fut construit dans un ancien garage adjacent au couvent.

#### **École de la Via delle Alzavole n°23**

L'édifice fait partie du complexe scolaire prévu dans la variante du Plan de la Zone n°28 bis de Torre Maura avec une zone homogène M3, complexe qui comprend une école primaire et un collège en plus de l'école maternelle de trois classes prévue dans cet édifice.

L'édifice a une superficie couverte de 715 m<sup>2</sup> pour 3 045 m<sup>3</sup> sur un terrain de 2 840 m<sup>2</sup>.

La zone est délimitée au nord par un terrain de football et par les installations des activités sportives en plein air qui étaient au départ en commun avec le collège adjacent.

L'entrée est orientée au sud et profite de la vaste zone de stationnement à l'intérieur d'une cour réservée à l'école qui donne sur la rue. Il y a également une zone de non-stationnement et une partie jardin plantée de hauts arbres.

L'édifice est composé d'un rez-de-chaussée avec quelques soupentes et seul le logement du concierge se trouve à la cote 3,5 et est desservi par un escalier externe.

D'un point de vue fonctionnel, l'édifice est aménagé autour d'un grand espace central où doivent se dérouler les activités collectives, et de quatre blocs dont trois réservés aux sections et un aux toilettes.

Certaines modifications ont été réalisées par les occupants, qui sont cependant sans effet sur le futur aménagement typologique et seront donc éliminées. La construction de 8 logements est prévue.

### **École Largo Monte Sangiusto n°14**

L'édifice fait partie du complexe scolaire prévu sur le plan de zone 1 bis de Castel Giubileo et était destiné à l'origine à une école primaire de 25 classes même s'il fut destiné par la suite à un institut technique professionnel.

L'édifice fut commencé en 1989 et terminé en 1992.

Ce bâtiment est composé d'un sous-sol, d'un entresol, d'un premier étage et d'un deuxième étage ainsi que de petites tours. Le toit du bâtiment est plat et la superficie de l'édifice s'élève à environ 17 500 m<sup>2</sup>.

La construction de 31 logements de diverses tailles est prévue.

Le type de bâtiment est composé d'un espace central de distribution tant vertical qu'horizontal, avec trois bras en "T" dans lesquels se trouvent les salles et les sanitaires (gymnase, réfectoire etc.).

Outre les projets mentionnés plus haut, deux autres interventions sont en cours d'étude.

Le premier dans la IV<sup>ème</sup> commune, Via Monte Meta, qui remplacera le plan de la Via Polio en utilisant justement le financement communal qui date de 2005. Cette intervention, comme mentionné plus haut, est prévue par le Contrat de Quartier de Fidene Tufello approuvé par conseil communal.

La seconde intervention concerne quant à elle la Via Appiani dans la VII<sup>o</sup> commune et sera financée par les fonds de l'accord de programme déjà stipulé et transféré du projet de la Via Vertunni rendu infaisable pour des motifs statiques. Le dossier pour ce projet a déjà été envoyé au Ministère des Infrastructures pour le changement de destination des fonds.

### **PROJETS SOUTENUS IMPLIQUANT LA RÉGION DU LATIUM BÂTIMENT SITUÉ VIA TOMMASO D'AQUINO 11, XVII<sup>ème</sup> COMMUNE**

L'édifice a été occupé par 22 groupes de résidents en 1996 ; il comporte six étages pour un total de 1 600 m<sup>2</sup> et est situé dans le centre historique de la ville.

Partiellement autorécupéré par les occupants qui, constitué en coopérative (« cooperativa corallo »), sont en négociation avec la Région du Latium (propriétaire du bâtiment) pour utiliser un financement alloué en 2005.

RENATO RIZZO de l'UNIONE INQUILINI et de la COOPERATIVA VIVERE 2000

[renatorizzorr@libero.it](mailto:renatorizzorr@libero.it)